

## A LA RECHERCHE D'UN ESPACE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

A VEC MAASTRICHT la question de la construction européenne est revenue au cœur du débat politique français. A vrai dire, si l'on suit les avatars du thème européen dans la politique nationale depuis près d'un demi-siècle, on constate qu'il occupe à intervalles réguliers le devant de la scène : tout se passe comme si chaque réapparition était prétexte à découvrir un aspect du problème pour mieux se scandaliser de l'avoir jusqu'alors occulté. Cette fois on a beaucoup dénoncé la manière dont les « technocrates de Bruxelles » mènent la barque communautaire, et plus généralement le développement d'un processus larvé d'intégration politique en l'absence de véritables contrepoids démocratiques. Le référendum a été vécu par beaucoup comme un sursaut, une réaction à ce qui apparaissait comme une Europe des élites et non comme une Europe des citoyens. Il était prévisible que l'approche volontariste qui a orienté dès sa naissance les destinées de la CEE fût un jour remise en cause par ceux-là mêmes qu'on sollicitait d'en ratifier les plus audacieuses initiatives. 117

C'est l'Europe politique qui se profile à l'horizon du vingt et unième siècle : mais l'idée d'une construction tout à la fois supranationale et démocratique n'est-elle pas quelque peu chimérique<sup>1</sup> ? La réaction à Maastricht n'illustre-t-elle pas la difficulté de construire un espace politique dépassant les frontières des États-nations ? Les débats récents relatifs à la construction européenne illustrent bien la portée des déplacements qui s'opèrent. Ils se cristallisent autour de la mise en cause de la forme État-nation<sup>2</sup>. Est-il

---

1. Dans un registre optimiste, Dominique Wolton voit dans l'Europe « la seule aventure politique d'envergure en cette fin de siècle », *La Dernière Utopie*, Flammarion, 1993, p. 12.

2. Parmi les ouvrages sur ce thème, on se référera à la *Discussion sur l'Europe* de Jean-Marc Ferry et Paul Thibaud, Calmann-Lévy, 1992.

possible de développer une citoyenneté et un véritable espace public au-delà des frontières de l'État-nation ? L'Europe peut-elle être autre chose qu'un espace économique, est-il possible de surmonter le « déficit démocratique<sup>1</sup> » et développer le débat politique dans le cadre communautaire ? Les réponses données à ces questions reflètent le plus souvent des positions idéologiques, mais prennent rarement en considération la réalité des institutions existantes. Lorsqu'on s'interroge sur la possibilité de voir se développer à terme un espace public européen, on ne saurait cependant oublier qu'il existe bel et bien un lieu démocratique communautaire : le Parlement européen. Explorer ce lieu<sup>2</sup>, c'est le moyen de mieux comprendre à quoi pourrait ressembler un jour l'espace public communautaire.

L'activité du Parlement européen est inséparable de celle des deux autres grandes institutions communautaires, la Commission et le Conseil<sup>3</sup>.

118 Au Parlement de Strasbourg, les élus des Douze travaillent ensemble dans une perspective d'harmonisation et d'unification. Le Palais de l'Europe ressemble à un vaste forum où s'opère un véritable brassage de gens et d'opinions très divers. L'on s'y accoutume à vivre ensemble, à s'interpeller, à communiquer. Ce que révèle l'ethnologie de ce lieu très particulier, c'est tout à la fois la conscience d'une appartenance commune à un groupe qui a ses codes, ses règles, ses rituels et ses ancêtres fondateurs. Pour l'observateur extérieur, le fonctionnement de l'institution apparaît au premier abord relativement opaque. Les parlementaires ne cachent pas qu'il faut un certain temps pour maîtriser les ressorts complexes de cet univers. Le rôle des groupes parlementaires est décisif : ils ont une double fonction de socialisation et d'encadrement. Au point que l'initiative individuelle semble bridée par l'omniprésence des formations politiques. Leurs réunions régulières, le rôle des coordinateurs dans les commissions en font les protagonistes du jeu politique. Les grands groupes sont les vrais privilégiés du système, l'application stricte de la proportionnelle leur permettant d'accéder aux principaux leviers d'action et d'obtenir des moyens de travail très supérieurs à ceux dont disposent les petits.

1. A propos du déficit démocratique, on se référera à l'intéressante analyse de Shirley Williams, « Sovereignty and Accountability in the European Community », in Stanley Hoffmann, Robert O. Keohane (ed.), *The New European Community. Decisionmaking and Institutional Change*, Westview Press, 1991, p. 155-176.

2. Les remarques qui suivent sont le fruit d'une enquête ethnologique menée au Parlement européen de 1989 à 1992. Cf. Marc Abélès, *La Vie quotidienne au Parlement européen*, Hachette, 1992.

3. Pour une analyse du fonctionnement institutionnel et politique communautaire, cf. Jean-Louis Quermonne, *Le Système politique européen*, Montchrestien, 1992. Voir aussi l'ouvrage cité de S. Hoffmann et R. O. Keohane.

Ainsi décrit, le Parlement peut apparaître comme une machine qui intègre les différences et uniformise les comportements. La réalité est bien différente : ce qui séduit d'emblée dans l'*agora* de Strasbourg, c'est la diversité des personnes, des attitudes et des intérêts. Circulant dans cet espace, on passe sans transition d'une langue à l'autre. Cette confrontation quotidienne entre des cultures longtemps séparées par les frontières de l'histoire politique est caractéristique du style parlementaire européen. Les députés demeurent en effet attachés à leurs racines. L'ancrage local et national est pour eux essentiel : s'ils débattent des affaires européennes, ils n'en sont pas moins les élus d'un pays et d'une région. La fonction de député européen ne se conforme cependant pas au schéma notabiliaire classique. L'éloignement des parlementaires par rapport à leurs électeurs, la méconnaissance du fonctionnement des institutions européennes ne contribuent pas à familiariser l'opinion avec ces élus. Plus profondément, on peut se demander si leur vocation est d'assumer le même genre de rôle que les députés nationaux.

119

A l'échelle européenne, représenter une collectivité n'a pas tout à fait la même signification qu'au niveau local ou national. Par définition, le député européen est un médiateur ; il incarne certains intérêts (de son pays, de sa région), mais, en tant que législateur, il inscrit son action dans l'horizon plus vaste de la Communauté. Il doit se mouvoir entre deux univers qui ne se plient pas aux mêmes règles du jeu. Pour être performant au niveau européen, il faut ainsi acquérir une capacité d'expertise qui s'exercera nécessairement sur un domaine limité. Cela implique de dépasser le point de vue purement national. Nous atteignons là le paradoxe au cœur du système. Quel est-il ? Ce qui définit un élu, c'est sa qualité de représentant. Dans le contexte national centralisé familier aux Français, le national subsume le local, comme l'universel subsume le particulier. Dans le contexte européen, l'idée d'une représentation européenne au sens où il existe une représentation nationale est beaucoup plus problématique. L'europeen ne subsume pas le national comme le national subsume le local dans les différents pays : sinon, cela voudrait dire que l'Europe politique serait bel et bien réalisée.

A l'inverse, le député affirme sa nature de représentant quand il met en relief dans son discours et sa pratique son appartenance nationale, son identité d'origine. D'où le paradoxe : étant membres de l'Assemblée, les élus constituent l'Europe, ils sont européens, mais ils sont là seulement parce qu'ils incarnent la spécificité d'un État-nation. En d'autres termes, les députés *font* l'Europe dans un processus de création continue, en tant que législateurs ; mais ils ne *sont* pas l'Europe. Leur légitimité s'ancre dans les limites nationales. Comme l'observe l'un d'entre eux : « Ma zone d'activité

c'est l'Europe ; ma circonscription c'est mon pays. » Au point que plus le parlementaire se veut représentatif d'une population, d'un territoire, plus il a de chances de se trouver en porte-à-faux à l'égard du projet européen. Le paradoxe trouve sa source dans le décalage entre les deux natures du député : représentant et législateur.

120 Cette tension entre le travail parlementaire et l'activité de représentation est illustrée par les débats qui agitent périodiquement les commissions dans des domaines comme l'agriculture ou l'environnement. Là resurgissent très clairement des oppositions qui trouvent leurs sources non pas dans des désaccords politiques, mais dans des stratégies nationales parfois difficilement conciliables. On ne saurait minimiser le fait que le parlementaire européen se considère toujours aussi comme l'interprète de l'intérêt national. De ce point de vue il bénéficie de l'appui – plus ou moins efficace – des administrations de son pays. Le rôle d'un ministère des Affaires européennes est précisément d'assurer la coordination entre les partenaires économiques concernés par l'Europe et les représentants du pays dans les instances politiques, et notamment au Parlement européen. En même temps, la connaissance des dossiers et la reconnaissance qui s'ensuit dans le milieu des eurocrates confèrent au parlementaire qui a accepté de jouer le jeu une meilleure capacité de manœuvre, lorsqu'il s'agira de défendre les intérêts de la région ou de la nation qui l'a élu.

Si sur certaines questions concrètes l'action du parlementaire peut avoir des retombées plus directes en répondant aux attentes de la collectivité qu'il représente, il n'en existe pas moins une tension permanente entre la fonction de représentation, qui fait de chaque élu le porte-parole d'une spécificité, et les exigences de l'harmonisation communautaire. Assumer cette dialectique au jour le jour est une réelle gageure.

La diversité des appartenances ne se manifeste pas seulement dans l'activité de représentation. Elle s'incarne aussi dans la pluralité des langues et l'organisation qu'elle implique. Travailler en neuf langues nécessite tout un personnel spécialisé d'interprètes, de traducteurs et de techniciens. Cela crée aussi un style particulier de communication politique entre les députés. Les temps de parole sont sévèrement réglementés et l'on doit apprendre à condenser son propos en quelques minutes. Cette situation n'est pas la plus propice à l'animation du débat politique. Le ton « professionnel » des interprètes désamorce les effets oratoires. On finit d'ailleurs par s'accoutumer à cette uniformisation. Le danger réside dans l'affadissement du discours et le désintérêt, voire la somnolence, qu'engendre ce type de situation.

La médiation des interprètes, si talentueux soient-ils, aboutit à atténuer les contrastes, à gommer les charismes politiques.

Or, paradoxalement, il y a une formidable contradiction entre le spectacle que donnent les parlementaires et le flux continu des paroles transmises par les écouteurs. Les orateurs qui se succèdent offrent une grande diversité de ton et d'attitudes. Au hasard de l'ordre du jour, on verra ainsi un Danois exposer ses arguments avec un minimum de gestes, un débit égal, point de passion apparente. Intervient ensuite un Grec : il prend visiblement plaisir à parler, il ne peut se priver de quelques envolées rhétoriques et a bien du mal à se plier à la discipline des temps de parole. Déjà, certains collègues d'Europe du Nord tapotent sur leur pupitre en signe d'impatience. Il cède comme à regret la place. Le plurilinguisme devrait favoriser l'expression de ces différences. Il tend à produire l'effet inverse en rendant indispensable le recours aux interprètes.

121

Le passage d'une langue à l'autre neutralise la dynamique du débat. Les séances plénières prennent souvent l'allure d'une succession de monologues. De temps à autre, lorsque deux députés du même pays interviennent l'un après l'autre, on entrevoit l'amorce d'une discussion plus spontanée. La communauté de langue permet des échanges directs et favorise une certaine liberté de ton : les orateurs font appel au même vocabulaire, aux mêmes types de références. Ils se meuvent dans un univers identique de discours. L'absence d'unité linguistique aboutit au contraire à dépersonnaliser le débat. Il n'y a plus d'interlocution, mais des discours cloisonnés qui voisinent les uns avec les autres au détriment du sens global et des enjeux collectifs. Cela ressemble même parfois, en raison des multiples questions traitées, à une construction surréaliste, à un catalogue à la Prévert. Le plurilinguisme apparaît donc comme un facteur d'opacité.

Le langage politique mobilise dans chaque pays une rhétorique différente ; certaines subtilités sont presque impossibles à traduire. Les orateurs qui n'acceptent pas de simplifier leur propos, de l'aplatir volontairement, peuvent s'attendre à le voir déformer : non que les interprètes soient incompetents, mais faute de trouver un terme adéquat dans l'autre langue. Une parlementaire socialiste portugaise, psychanalyste de profession, Maria Belo, commentait ainsi cette situation : « On parle sans s'entendre ; c'est organisé en sorte que l'on ne s'entend pas. » M<sup>me</sup> Belo constatait à quel point l'interlocution est faible dans l'enceinte de la plénière : « On parle surtout pour le procès-verbal. »

Pour passer d'un langage politique à un autre, lorsqu'on souhaite communiquer entre Européens de nationalités différentes, on ne saurait faire abstraction de la diversité des traditions et des histoires qui ont tant pesé sur

les relations entre nos pays. En apparence, tout est aujourd'hui plus simple. D'un bout à l'autre de la Communauté, on retrouve les mêmes formations politiques : socialistes, démocrates-chrétiens, Verts, libéraux, etc. La réunion dans des groupes politiques communs de partis nationaux proches par leurs programmes et leurs objectifs ne fait que sanctionner l'existence de familles de pensée qui débordent les frontières nationales. Elle ne gomme pas cependant des différences d'approche et de méthode dont nous avons pu apprécier l'importance en analysant le fonctionnement des groupes politiques au sein du Parlement. Entre partenaires, des divergences peuvent se faire jour à l'occasion d'événements imprévus : ce fut le cas des tensions que connut le groupe socialiste lors de la guerre du Golfe. Elles mettaient en évidence des oppositions liées aux avatars qu'ont connus les différents partis socialistes nationaux durant le dernier demi-siècle.

122

Le forum de Strasbourg ne se caractérise pas seulement par la variété des cultures qui s'y côtoient, mais aussi par la multiplicité des sujets abordés en session plénière et en commission, avec une inflation de textes et d'amendements en tout genre. Le Parlement est le domaine privilégié de la diversité. La variété des questions traitées est considérable ; cela va des droits de l'homme à l'encéphalite spongieuse des bovins ou aux mollusques bivalves, en passant par la législation des sociétés européennes et la télévision haute définition, sans parler des débats de politique générale. Le député doit s'accoutumer à cette sorte de gymnastique intellectuelle qui consiste à passer d'un sujet à l'autre, du plus futile au plus complexe. Rentré de Strasbourg, il participera aux réunions de la commission dont il est membre. Ces réunions ont lieu deux semaines par mois à Bruxelles. La semaine précédant la plénière a lieu la réunion du groupe parlementaire. Généralement, l'activité de commission et de groupe occupe deux jours et demi : chacun dispose d'un bureau à Bruxelles, mais la plupart des parlementaires passent les fins de semaine, hormis les périodes de déplacement au sein des délégations dans les pays tiers, dans leur pays d'origine. Dans cette espèce de ruche qu'est le Palais de l'Europe, le mouvement est la règle, au point qu'on perd parfois de vue la finalité de ces va-et-vient perpétuels.

Par certains aspects, le Parlement ressemble à un microcosme éclaté. Les eurodéputés se meuvent périodiquement entre Bruxelles et Strasbourg, tels des nomades, installés dans le provisoire, alors que la querelle du siège semble toujours prête à se ranimer. Le temps des parlementaires est un temps fragmenté : la multiplicité de leurs activités, les déplacements imposés en font les voyageurs de cette Europe en devenir. L'image des cantines

dans les couloirs, la logistique déployée pour assurer le fonctionnement des sessions donnent au Parlement des allures de caravansérail. Comme si l'institution descendait en droite ligne d'une époque plus ancienne, où les cours se déplaçaient pour traiter des problèmes de l'Europe. A moins qu'elle ne préfigure tout simplement une Communauté qui ne ressemblera en rien aux États nationaux classiques, centrés sur une capitale unique.

Comment concilier cette diversité, cette fragmentation, avec l'idéal fédérateur qui alimente le projet européen ? La pratique quotidienne des élus témoigne de la difficulté à communiquer et à débattre lorsqu'on appartient à des univers linguistiques et culturels différents. La voie est étroite entre un phénomène d'uniformisation, qui laminerait les spécificités nationales, et un cloisonnement généralisé où chacun préserverait jalousement son identité. L'activité politique des parlementaires pose très concrètement le problème de l'Europe à venir, c'est-à-dire d'une société où les partenaires souhaitent rester eux-mêmes, tout en impulsant un projet commun. Les députés les plus dynamiques dans ce contexte sont ceux qui, nonobstant ces difficultés, s'affirment dans le travail de commission et apprennent à maîtriser des dossiers qui ressortissent à cette logique communautaire. Face aux pesanteurs des groupes politiques, l'initiative individuelle trouve ici toute sa place.

123

La nécessité de maîtriser au moins deux langues, le caractère souvent très technique des dossiers ont aussi pour effet de remodeler l'approche traditionnelle des pratiques parlementaires. Faire la politique à l'échelle communautaire implique une véritable capacité d'expertise. L'éclectisme cher aux politiciens d'antan fait place à une plus grande spécialisation. En commission, la tâche essentielle des députés consiste à produire des rapports, à les discuter et à les amender. De quoi occuper en permanence les débats bruxellois. Bien entendu, tout rapport ne suscite pas automatiquement un débat et des explications de vote. Beaucoup de textes émanant de la Commission et du Conseil ont un caractère purement réglementaire. Si par exemple le Parlement doit examiner une proposition concernant la largeur des cabines de poids lourds dans la Communauté, la question sera discutée dans la commission des transports. La plénière ne fera qu'enregistrer les positions adoptées dans cette instance. Est-il cependant nécessaire que le Parlement examine une telle abondance de textes ? Les députés avouent être débordés par ce flux continu de résolutions en tout genre.

Étant donné la limitation des pouvoirs à l'Assemblée européenne, les parlementaires ne peuvent s'affirmer que s'ils s'investissent dans les commissions, assistent aux réunions et produisent des textes. Faire des rapports, tout en critiquant une production trop abondante, tel est le destin du

député européen. Beaucoup l'assument avec philosophie. Cette boulimie législative est liée à l'effort considérable entrepris depuis la signature de l'Acte unique pour harmoniser les législations des différents pays en vue de l'ouverture des frontières. Pour y parvenir à la date fatidique du 1<sup>er</sup> janvier 1993, il a fallu mettre les bouchées doubles ; d'où le vertige qu'on éprouve parfois face à l'inflation des textes. Reste à savoir si, en se saisissant de toutes ces matières, le Parlement tire son épingle du jeu ou si, à l'inverse, il n'apparaît pas toujours en porte-à-faux par rapport à ses deux partenaires : le Conseil et la Commission ?

124 La plupart des députés se rendent bien compte que leur marge de manœuvre est limitée. S'ils se placent dans une perspective dynamique, celle d'une augmentation progressive des pouvoirs du Parlement, ils doivent assumer pleinement cet alourdissement de l'activité législative. On ne peut à la fois critiquer le déficit démocratique des institutions européennes et rechigner devant des tâches qui relèvent de l'exercice démocratique. Certes, on peut imaginer à terme un assouplissement de certaines procédures en accord avec le Conseil et la Commission. Dans l'ensemble, les députés sont attachés à leur rôle d'aiguillon dans la construction européenne. Cette perspective alimente l'ardeur de tous ceux qui ont pris le pari d'un Parlement de plus en plus fort et influent. Certains ont, en revanche, très vite déserté les couloirs de Bruxelles.

Semblable état d'esprit qui alimente l'absentéisme, notamment dans les rangs français et italiens, est de moins en moins partagé cependant. La relance de l'Europe en 1987 et surtout l'arrivée d'hommes et de femmes plus jeunes à l'occasion du dernier scrutin ont impulsé un nouvel élan parmi les députés. Un peu désorientés en arrivant dans les commissions, ceux-ci comprennent au bout de quelques mois que le meilleur moyen pour s'imposer consiste à devenir le spécialiste d'un dossier. Encore faut-il être en mesure de capter un rapport intéressant. Le petit monde parlementaire impose à ses membres un véritable parcours initiatique. Généralement, les nouveaux venus – à moins d'être une personnalité de premier plan dans sa délégation – se voient attribuer un rapport sur une question aussi aride que technique. Il y a là une façon de tester les arrivants et de refréner leurs ambitions. En début de législature, les députés qui en sont à leur second mandat se voient plus facilement attribuer des rapports sur des thèmes d'envergure.

L'assiduité à Bruxelles est un atout non négligeable : le parlementaire y fréquente régulièrement ses collègues. Peu à peu, il s'immerge dans l'univers européen, se familiarise avec les fonctionnaires spécialistes des dossiers sur lesquels travaille sa commission. Pour réussir, un député doit apprendre à connaître les principaux protagonistes au sein des commissions. Être



présent, intervenir à bon escient dans les débats, permet d'être admis dans le cercle des parlementaires compétents. Pour avoir une action et une influence dans l'institution, il faut aussi savoir choisir ses « créneaux ». Un rapport peut être en apparence très technique ; mais si l'on y regarde de plus près, on s'aperçoit qu'il aborde des problèmes qui concernent des secteurs clés de l'économie et de la société : il peut alors être valorisé sur le plan politique.

On mesure ici l'intrication des données techniques et des motivations politiques dans le travail quotidien du député. En dehors d'une minorité de « généralistes » qui interviennent sur les grandes questions institutionnelles ou géopolitiques, la plupart des parlementaires doivent accepter une certaine spécialisation. Cela tient à la complexité des sujets abordés : qu'il s'agisse de la communication, de l'environnement, du social, il est nécessaire d'acquérir une compétence si l'on veut se faire une place dans cette assemblée. A défaut, on est voué à l'absentéisme et à la marginalité. La nouvelle génération d'eurodéputés a bien compris cette exigence. Vus de l'extérieur, on a affaire à des sortes de mutants mi-politiques, mi-experts. Ce métissage du politique et du technique contraste avec nos traditions nationales privilégiant la première de ces deux dimensions. Il n'est pas sans conséquence sur les rapports du parlementaire et de son environnement, et sur l'image qu'il offre, à l'extérieur, au public.

125

Posés en termes européens, les problèmes sont souvent plus difficiles à trancher que lorsqu'ils sont traités dans le cadre national. Ils mettent en jeu un plus grand nombre de paramètres, et l'on ne peut se contenter de solutions manichéennes, destinées à contenter tel ou tel électeur. En ce sens, le compromis devient un instrument essentiel de la pratique politique. Compétence et compromis sont les deux ingrédients de l'action parlementaire. Certains élus s'accommodent mal de cette situation nouvelle et demeurent attachés à une logique binaire, axée sur l'antagonisme traditionnel entre majorité et opposition. Mais cette logique ne s'accorde ni avec la complexité de la politique européenne ni avec une réalité simple : la Communauté n'est pas une nation dotée d'un gouvernement par rapport auquel se définiraient une majorité et une opposition.

Nombreux sont les parlementaires qui considèrent que la connaissance des dossiers européens constitue un apport de poids pour une carrière politique nationale. De plus, l'Assemblée de Strasbourg est un lieu de contact propice à la constitution de réseaux qui permettront de prolonger les échanges au-delà du cadre parlementaire. On voit ainsi se préciser les traits de ces nouvelles élites européennes, résolument modernistes et qui n'hésitent pas à transgresser certains clivages partisans bien établis. Le

Parlement européen est, sans aucun doute, l'un des lieux où se préparent les recompositions politiques de demain. Les phénomènes de spécialisation qu'on y observe, l'interpénétration très profonde du politique et de l'expertise rendent cependant difficilement « lisible » l'activité des élus. Ils peuvent contribuer à creuser un peu plus le fossé qui sépare les citoyens de leurs députés. Pour lors, les citoyens ont le sentiment d'être surtout représentés par leurs gouvernants qui siègent au Conseil. Cela ne signifie cependant pas que les eurodéputés sont coupés des réalités. Les relations qu'ils entretiennent avec des groupes d'intérêts très divers, les sujets abordés dans le travail législatif quotidien leur assurent une approche très concrète des problèmes économiques et sociaux.

126 L'europanisation croissante de nos sociétés laisse à penser que l'instance parlementaire sera de plus en plus sollicitée. On peut néanmoins se demander si la spécialisation qu'on observe dans cette assemblée, jointe à une forte exigence de technicité, n'est pas contradictoire avec l'idéal d'une démocratie fondée sur la transparence et la capacité de chacun d'accéder sans difficulté aux enjeux du débat. Sans doute faut-il voir là le reflet d'une évolution plus générale et qui n'est pas seulement le propre de cette institution. Le travail des politiques devenant plus complexe et plus fragmenté – et devant aussi prendre en compte la diversité culturelle – n'est plus accessible aussi directement à la masse de ceux qui accordent leurs voix. En observant le travail quotidien des parlementaires, on mesure à quel point la construction d'enjeux politiques européens qui polarisent une opinion publique présentant une certaine homogénéité, par-delà les frontières et les différences nationales, est une opération complexe qui nécessite une profonde évolution culturelle.

Le fossé qui existe entre le Parlement européen et les citoyens qui l'éli-sent ne résulte pas d'une mauvaise communication, mais relève bien plutôt du déplacement contextuel que subit le politique en changeant d'échelle pour se déployer au plan communautaire. Tout l'effort législatif mis en œuvre par le Parlement, dont les répercussions se font progressivement sentir à l'intérieur des États-nations, est très difficilement traduisible dans le langage journalistique. Il n'a aucune raison de faire la une des quotidiens. Seuls les médias spécialisés peuvent trouver leur bien dans tous les rapports, résolutions, amendements qui font le pain quotidien des députés. D'où parfois un certain découragement chez les représentants des grands quotidiens qui finissent par se rabattre sur les petites phrases d'un député connu ou les tensions au sein de tel ou tel groupe.

En l'absence d'une relation forte entre l'univers parlementaire et la société globale, on observe un fort développement du lobbyisme qui n'est

pas sans conséquences : les groupes d'intérêts viennent s'interposer entre la classe politique et la société civile, au détriment d'une relation plus transparente entre représentants et représentés. De quoi alimenter les craintes de ceux qui critiquent le « déficit démocratique » de l'Europe du marché unique. Dans ce contexte global, s'il est prévisible que le Parlement, institution somme toute encore « jeune », occupe une place à coup sûr de plus en plus importante dans le dispositif européen, il sera fort intéressant d'observer les rapports qu'il entretiendra par la suite avec la société européenne.

Si l'augmentation des pouvoirs du Parlement et la volonté de renforcer la légitimité démocratique de la Commission peuvent contribuer, pour une part, à résorber ce déficit<sup>1</sup>, on ne saurait s'en tenir là. Pour assurer l'émergence d'un espace public européen, deux conditions au moins sont requises : d'une part, un mode de scrutin qui dans les différents pays de la Communauté rapprocherait, par exemple sur une base régionale, les électeurs de leurs représentants ; d'autre part, si l'activité parlementaire paraît souvent opaque pour des raisons tenant à la langue, à la technicité, à la pluralité des traditions politiques, il est au moins possible de remédier à l'inflation des textes en tous genres, en écartant tout un ensemble de questions d'ordre réglementaire et qui peuvent être traitées au strict niveau administratif. On peut aussi limiter la propension des élus à produire une infinité d'amendements. Ainsi simplifiée, la pratique parlementaire européenne gagnerait en efficacité et en lisibilité. Dans la même perspective, il faudra bien un jour que la question du siège trouve un règlement rationnel : les complications et les coûts liés au nomadisme parlementaire ne peuvent que déconcerter l'opinion publique.

Faut-il, en revanche, s'insurger contre la complexité inhérente au patchwork d'identités qui caractérise le Parlement européen ? Doit-on récuser la complexité<sup>2</sup> et les contradictions d'un univers politique qui apprend à transcender les frontières nationales ? C'est tout le mérite de cette assemblée et sa productivité propre que d'assumer cette complexité. Un espace politique communautaire ne peut prendre forme qu'en mettant en œuvre une dialectique permanente entre un projet fédérateur et des identités par essence plurielles. C'est donc un processus d'enrichissement qui peut permettre d'atteindre la dimension européenne en matière de citoyen-

1. A la différence de Laurent Cohen-Tanuhi (cf. *L'Europe en danger*, Fayard, 1992, chap. 3) qui craint que l'extension des pouvoirs du Parlement aboutisse à une politisation stérile, il nous semble que l'Europe a tout à gagner d'un approfondissement du débat politique.

2. Cf. les réflexions d'Edgar Morin dans *Penser l'Europe*, Gallimard, 1990.

neté et de débat, plutôt qu'un mouvement d'homogénéisation qui, à force de simplifier, pourrait devenir purement réducteur. L'Europe politique de demain sera un espace au pluriel, et c'est en assumant le pluralisme des cultures qu'elle a quelques chances de rejoindre les citoyens.

---

## R É S U M É

---

*Le Parlement européen représente un lieu politique qui, à certains égards, préfigure l'espace public communautaire dans sa complexité. On y représente douze pays et le débat politique y est mené en neuf langues différentes. Par-delà les critiques concernant le « déficit démocratique », l'analyse du Parlement européen permet de mieux comprendre la spécificité d'une pratique politique à l'échelle communautaire et les obstacles qu'elle rencontre.*